

PARTAGE D'EXPÉRIENCE

Feu de véhicules

Contexte opérationnel

Le jeudi 16 août 2018 à 04h57, un FPT est déclenché pour un feu de deux véhicules légers stationnés à proximité immédiate d'une station de lavage.

Moyens au départ



Situation à l'arrivée

- Forte odeur d'hydrocarbure.
- Plusieurs véhicules sont garés côte à côte en bataille.
- Une première voiture est complètement embrasée, l'incendie s'est propagé à une deuxième.



Premières actions

- Reconnaissance
- Attaque du feu au moyen d'une LDV

Point particulier

- Le chef d'agrès effectue une reconnaissance élargie, autour des véhicules en feu. Dans un troisième véhicule, à proximité de celui partiellement embrasé, il aperçoit trois bidons ouverts dans lesquels plongent des fils électriques. Un bidon d'essence est également visible sur le plancher à l'arrière du véhicule.



Actions complémentaires

- Le chef d'agrès approfondit sa reconnaissance en regardant sous le véhicule suspect.
- Le chef d'agrès insiste auprès des forces de l'ordre afin qu'elles prennent en compte la menace.
- Mise en place d'un périmètre de sécurité par les forces de l'ordre.

Issue

La police a pris en charge le véhicule suspect (volé) et un officier de police judiciaire a été saisi. Les démineurs se sont déplacés sur les lieux pour traiter l'intervention. On ne connaît pas encore la nature exact du dispositif ni son objectif.

Éléments défavorables

La banalisation des interventions pour feux de VL, notamment par les forces de l'ordre, a eu pour conséquence un retard dans le recours au service de déminage.

La configuration des lieux ne permettait pas une approche de $\frac{3}{4}$ avant des véhicules en feu.

Éléments favorables

Sensibilité du chef d'agrès accrue par la connaissance du secteur et de certaines interventions particulières.

Reconnaissance élargie permettant de prendre en compte l'ensemble de la zone d'intervention.

Des rappels réguliers sont effectués au sein du centre de secours du secteur sur l'importance de ne banaliser aucune intervention.

Ce qu'il faut retenir

Les reconnaissances doivent être effectuées systématiquement, quels que soient le type et l'importance d'une intervention.

S'il est convaincu de l'existence d'une menace, le COS doit tout mettre en œuvre afin qu'une levée de doute soit réalisée par les services compétents.

Plus que jamais, la menace d'acte malveillant doit faire partie de l'analyse des risques potentiels pour la population comme pour les intervenants.

Pour aller plus loin...

[CUO - feux de véhicules Energies alternatives – pages D-13 à D-18](#)

[Doctrines opérationnelles départementales sur les interventions d'urgence sur les véhicules](#)



[Note de doctrine opérationnelle \(nationale\) Intervention d'urgence sur les véhicules](#)



Le directeur départemental,


Colonel hors classe Marc VERMEULEN
Chef de corps